

Le(s) passé(s) surcomposé(s): temps, aspect, subjectivité

Bertrand STHIOUL

Université de Genève

bertrand.sthioul@lettres.unige.ch

The aim of this paper is to explore whether the French overcomposed past tense (*passé surcomposé*) has anything to do with the raise of subjective interpretations, that is, interpretations where it is necessary to represent the point of view of an allocentric subject. First, the main grammatical features of the overcomposed past in French are spelled out. Second, a discussion of the semantic literature is proposed, with an eye to diatopic variation, in particular to the usages of this form in French-speaking Switzerland, where the overcomposed past is more common and endorses a wider set of semantic functions as well as a greater number of grammatical types than in standard French. It is then argued that, contrarily to what some have suggested in the literature, the overcomposed past in French cannot be analyzed as bearing subjective effects by itself.

1. Introduction

En un point particulier de sa longue étude sur les formes surcomposées, Maurice Cornu défend l'idée que le passé surcomposé est employé, dans les oeuvres littéraires, dans des contextes se signalant par "une liaison psychologique étroite entre le narrateur et l'objet de la narration" (Cornu, 1953: 99). Cette forme, affirme-t-il, intervient lorsque "l'auteur s'incarne en quelque sorte dans une des personnes mises en action dans son récit et représente les faits comme les verrait ce personnage" (*ibid.*, 100). Il ajoute, à propos de romans de Lichtenberger où le passé surcomposé est employé à plusieurs reprises, que chez cet auteur "tous les faits considérés dans le cours du récit se présentent comme s'ils étaient vus par un personnage du milieu où se déroule l'action" (*ibid.*, 101). Dans le même contexte, Cornu parle de "poste d'observation" et de "changement de perspective", ce type d'effet allant de pair avec qu'il appelle la "langue subjective" (*ibid.*, 102).

Ce sont en revanche les emplois régionaux qui, selon des chercheurs comme Jolivet (1986) ou Carruthers (1994 et 1998), renvoient à des notions liées à la modalité et la subjectivité. Si Jolivet reste très prudent sur ce que pourrait être la "valeur modale" (Jolivet, 1986: 114) liée au passé surcomposé régional, Carruthers, présentant une description par traits sémantiques des emplois du passé surcomposé en proposition indépendante, défend clairement l'idée que les traits essentiellement attachés à l'utilisation de cette forme en autonomie ne sont ni temporels, ni aspectuels, mais "d'ordre expressif" (Carruthers, 1994: 184). Pour cette linguiste, les traits fondamentaux associés à ce type de

passé surcomposé sont le trait [exc], signifiant que "l'action ou l'état est de quelque manière exceptionnelle", et le trait [sub], signifiant que "l'énonciateur est directement impliqué dans l'action ou état" (*ibid.*, 175).

Les effets décrits, tant par Cornu que par Carruthers, ne sont pas sans rappeler les enrichissements interprétatifs que nous décrivions, par exemple dans Sthioul (1998a), à propos du présent historique, de l'imparfait narratif, de certains passés simples "subjectifs", et plus généralement de tous les cas de figure où le contexte, associé aux instructions liées à l'emploi de tel ou tel temps verbal, impose une lecture dite "interprétative"¹, c'est-à-dire rendant compte d'une pensée attribuée à un sujet de conscience distinct du locuteur au moment de l'énonciation.

Plusieurs questions se posent dès lors. Les effets décrits par Cornu et par Carruthers ont-ils quelque chose de commun entre eux? Pourquoi l'un les repère-t-il dans les emplois propres au français standard exclusivement, et l'autre principalement dans les emplois non standard? Sont-ils réellement, comme Carruthers l'affirme, indépendants de la valeur aspectuo-temporelle de cette forme? Peuvent-ils être analysés de la même manière que ce que nous avons proposé pour les autres temps verbaux, sans que la cohérence générale de nos hypothèses ne soit mise en péril? Nous aimerions, dans cet article, tenter de donner quelques éléments de réponse à ces interrogations.

Si les analyses présentées en introduction éveillent notre attention, c'est en particulier parce qu'attribuer au passé surcomposé le potentiel d'exprimer, par lui-même, une subjectivité pose un problème théorique. En effet, notre hypothèse de base concernant les temps verbaux est qu'ils comportent une dimension conceptuelle, commune à tous les emplois, et une dimension procédurale, sémantiquement sous-déterminée. Dans Sthioul (à paraître), où nous proposons une description par coordonnées des dimensions conceptuelle et procédurale des principaux temps verbaux (mais non du passé surcomposé), nous avons tenté de montrer que les effets de subjectivité produits par le choix d'un temps verbal particulier s'appuient sur la dimension procédurale de ceux-ci. Nous y faisons en outre l'hypothèse que la dimension procédurale concerne le rapport entre le moment de parole S et le repère R (*grosso modo* le *terme de comparaison* de Beauzée ou le *reference point* de Reichenbach, 1947). C'est la réinterprétation en termes non strictement temporels de la relation entre R et S qui permet, dans nos analyses, une lecture en usage interprétatif d'un énoncé. La dimension conceptuelle, définie par la relation entre l'événement E et le repère R, serait en revanche selon nos hypothèses une donnée stable, non susceptible de

¹ Au sens de Sperber & Wilson (1989).

produire des effets autres que le marquage d'une relation temporelle ou aspectuelle.

Or, les caractéristiques sémantiques du passé surcomposé concernent *a priori* la relation entre E et R, le point de repère R étant pour cette forme, à l'instar du présent et du passé composé, situé au moment de l'énonciation. Cette forme ne se prêterait donc pas, selon nos hypothèses, à la production d'effets de pensée représentée, du moins selon le processus que nous avons décrit, dans nos travaux antérieurs, à propos des autres temps verbaux.

L'analyse d'une éventuelle dimension subjective du passé surcomposé, telle qu'elle est postulée par Cornu et Carruthers, impose ainsi que l'on réfléchisse de près, à travers les différents emplois, à la légitimité à postuler une valeur aspectuo-temporelle stable. C'est ce que nous nous proposons de faire dans la première partie de cet article.

2. Valeur aspectuo-temporelle du passé surcomposé

2.1 *Emplois: cas de figure*

En français standard, les conditions d'emploi du passé surcomposé sont généralement présentées comme très restrictives. D'une part, cette forme peut apparaître dans une proposition subordonnée temporelle:

- (1) Après qu'ils ont eu causé un instant en tête à tête, la duchesse lui a dit: [...] (Dumas père, *Halifax*, cité par Damourette & Pichon, 1911-36: § 1775).
- (2) Quand la France a eu réalisé son programme révolutionnaire, elle a découvert à la Révolution toute espèce de défauts (Renan, *Histoire du peuple d'Israël*, cité par Grevisse, 1988: § 788).

D'autre part, le passé surcomposé peut se rencontrer dans une proposition indépendante ou principale contenant un complément de durée du type *en x temps* (i.e. "qui précis[e] le délai d'accomplissement" (Grevisse, 1988: § 788):

- (3) Ce petit vin nouveau [...] a eu vite grisé tous ces buveurs de bière (Daudet, *Robert Helmont*, cité par Grevisse, 1988: § 788).

Un troisième type d'emploi intermédiaire est en général signalé, celui des locutions corrélatives du type *à peine... que*, rattaché tantôt au premier cas, en tant qu'elles marquent une "subordination inverse" (cf. Imbs, 1960: 133), tantôt au second, par le fait que le passé surcomposé apparaît dans une principale (cf. Damourette & Pichon, 1911-36: § 1776):

- (4) Aujourd'hui, à peine avons-nous eu dîné, que mon mari a proposé une promenade dans les vastes plaines qu'arrose la Loire. (Mme Cottin, *Claire d'Albe*, cité par Damourette & Pichon, 1911-36: § 1776).

Les ouvrages de référence se limitent en principe, pour le français standard, à ces emplois. Cependant, Damourette & Pichon étendent les cas de figure aux énoncés où le passé surcomposé est lié à un situeur temporel (absolu ou

relatif), ou même à un énoncé antérieur dans une séquence narrative au passé composé:

- (5) Quelques temps après, il a eu évacué son lipiodol (exemple oral recueilli par Damourette & Pichon, 1911-36: § 1776).
- (6) Ils ont commencé chez vous. Ils ont eu fini. Ils sont allés voir ailleurs (*ibid.*).

Tous ces emplois semblent appartenir au français standard. En plus de ceux-ci, il existe un usage dit *régional*² du passé surcomposé, en proposition indépendante et sans complément temporel:

- (7) Elle ne veut plus prendre que du lait. Pourtant, elle a eu mangé. Mais depuis le mois de septembre, elle ne mange plus (exemple oral recueilli par Damourette & Pichon, 1911-36: § 1777).

2.2 Une forme ou deux formes?

Comme le relève Jolivet (1986: 109) il n'existe pas de consensus entre les chercheurs sur le statut du passé surcomposé régional en regard du passé surcomposé standard. Certains le considèrent comme une forme totalement différente, alors que d'autres – tout en le distinguant explicitement – admettent la possibilité d'un traitement global commun.

Ainsi, l'ouvrage de Cornu (1953) – la première étude de grande ampleur sur le passé surcomposé – se situe dans un courant épistémologique, hérité à la fois de Guillaume (1929) et de Damourette & Pichon (1911-36), dans lequel les emplois d'une forme s'expliquent en lien avec une valeur générale unique, définie en fonction de la place qu'elle occupe dans un système général. Les exemples rencontrés de passé surcomposé en isolation sont clairement distingués par Cornu, mais il est évident qu'il s'agit pour lui d'un *emploi* particulier, dénommé "passé surcomposé à *valeur* spéciale" (Cornu, 1953: 179). Cette manière unifiée de traiter du passé surcomposé est vertement condamnée, par exemple, par Dauzat (1953). Pour celui-ci, la "classification [de Cornu] par ' tiroirs ' est commode; mais elle a l'inconvénient de juxtaposer, sinon de confondre, des temps à valeur très différente comme le surcomposé provençal et franco-provençal [...] et le surcomposé français exprimant l'antériorité" (Dauzat, 1953: 260). Il apparaît clairement que pour Dauzat, le passé surcomposé français et le passé surcomposé régional sont deux temps tout à fait différents et qu'il s'agit d'une opposition irréductible.

² Prudemment, Grevisse (1988: § 788) parle de "certains emplois régionaux, notamment dans le Midi". Cet emploi est clairement attesté (et relativement fréquent) en Suisse. Damourette & Pichon présentent un exemple recueilli en Belgique. Les études approfondies (p.ex. Cornu, 1953) le limitent en principe à une moitié sud de la France correspondant aux zones des dialectes provençaux et franco-provençaux.

L'argumentation de Dauzat repose avant tout sur le fait que les emplois autonomes ne sont ni utilisés ni même compris par une grande partie des locuteurs français. À notre sens, pourtant, cette vérité empirique n'exclut nullement, en elle-même, un traitement unifié des passés surcomposés. En effet, il ne s'agit pas d'opposer un corpus correspondant au français standard à un autre corpus correspondant à des valeurs non attestées dans ce même français standard. Les locuteurs suisses ou méridionaux qui maîtrisent le passé surcomposé autonome usent aussi du passé surcomposé dans les contextes admis par la norme générale. Il y a donc lieu d'opposer, tout au plus, deux systèmes linguistiques, l'un restreint à certains emplois et l'autre les englobant tous. Dans ce second système, il n'y a pas de raison *a priori* d'effectuer une séparation radicale entre types d'emplois.

On peut du reste relever que dans l'étude d'autres formes linguistiques "au-dessus de tout soupçon"³, l'intégration d'emplois régionaux dans les analyses ne soulève pas une telle résistance. Personne n'aurait l'idée de considérer que l'imparfait préludique, par exemple, dont l'emploi n'est attesté clairement que dans certaines parties de la francophonie, est un autre temps que l'imparfait standard et ne peut figurer dans une analyse globale des valeurs de cette forme⁴.

2.3 Analyses temporelles du passé surcomposé standard

Comme l'illustre le nom de *bisantérieur* que Damourette & Pichon (1911-36) attribuent à cette forme, les emplois standard du passé surcomposé sont en général appréhendés à travers des notions en premier lieu temporelles. Cela est particulièrement manifeste dans certaines grammaires, où l'on trouve, comme condition générale d'emploi, le fait que le passé surcomposé servirait à marquer une antériorité par rapport à un autre énoncé au passé composé (cf. p.ex. Riegel *et al.*, 1994: 252), idée largement reprise par les manuels de langue (cf. p.ex. Delatour *et al.*, 1991: 52 et 269). Ce point de vue, qui présuppose que l'emploi des temps serait régi par des règles automatiques de concordance et non par des principes sémantiques et pragmatiques, peut être rapidement abandonné, à la fois pour des raisons théoriques⁵ et parce que,

³ Sur la "stigmatisation" dont sont victimes les formes surcomposées, cf. Jolivet (1984).

⁴ D'autres arguments contre un traitement unifié des passés surcomposés peuvent apparaître si l'on tient compte de certaines données morpho-syntaxiques. Une étude de Jolivet (1986: 112) montre que les adverbes se placent plus fréquemment devant le premier participe dans les emplois régionaux ("On a bien eu mis un rideau"), devant le second participe dans les emplois standard ("Quand j'ai eu bien regardé les étranges toupies, [...]"), mais nous ne voyons dans ce phénomène que la conséquence naturelle d'une différence d'emploi. Par ailleurs, il existe des différences, ou plutôt un flottement, dans la formation des verbes utilisant l'auxiliaire être (cf. notre point 2.4).

⁵ Cf. Brunot (1922: 782).

comme le notent par exemple Damourette & Pichon (1911-36: § 1775), il est démenti par les faits: un énoncé au passé surcomposé peut être en relation avec, par exemple, un imparfait ou un présent:

- (8) *J'entendais*, après que le réveil *a eu sonné*, t.t.t. [bruit de succion], sans doute qu'il suçait son pouce (exemple oral recueilli par Damourette & Pichon, 1911-36: § 1775).
- (9) Alors il marie sa fille. Quand il *a eu marié* sa fille, son genre *entreprend* un commerce (*ibid.*).

Il n'en reste pas moins, comme le montrent les soulignements opérés par Damourette & Pichon dans les exemples ci-dessus, que bon nombre de travaux expliquent le passé surcomposé de manière anaphorique: la référence temporelle de l'énoncé au passé surcomposé serait déterminée à l'aide d'un autre procès lui-même situé dans le passé. Cette conception anaphorique est du reste déjà présente chez le grammairien Nicolas Beauzée, pour qui le passé surcomposé est un "prétérit indéfini comparatif" (Beauzée, 1767/1974: 487), par opposition au passé composé qui est un prétérit indéfini "ordinaire" (*ibid.*, 486) ou "positif" (*ibid.*, 487). Ce terme de *comparatif* indique que, selon Beauzée, les formes surcomposées ne sont pas autonomes et ne peuvent apparaître que dans la mesure où s'opère une "mise en comparaison" de l'antériorité exprimée avec une autre antériorité fondamentale indiquée par un autre verbe. On relèvera qu'une telle analyse n'est pas sans rapport avec le fait que Beauzée n'envisage que les emplois en subordonnée temporelle.

Lorsque les analyses prennent en compte l'ensemble des passés surcomposés standard, des notions aspectuelles viennent s'ajouter aux notions temporelles. Deux cas de figure sont alors généralement distingués. Le passé surcomposé en subordonnée est analysé comme exprimant l'antériorité par rapport à un moment passé (c'est-à-dire un *antérieur d'antérieur*), le passé surcomposé avec un complément de durée exprimant l'accomplissement du procès à un moment du passé (c'est-à-dire un *accompli d'antérieur*).

Cette dichotomie est explicite chez Benveniste (1966), et formalisée par exemple par Vet (1980), qui distingue un "passé surcomposé de l'antériorité" (10) et un "passé surcomposé implicatif" (11):

- (10) Dès qu'il a eu terminé son travail, il est rentré chez lui (Vet, 1980: 92).
- (11) Il a eu vite terminé son travail. (Vet, 1980: 91)

L'analyse de Vet est la suivante. En (10), la situation⁶ "terminer (x, son travail)" est valable durant un intervalle I_1 antérieur à un intervalle I_2 déterminé

⁶ Vet utilise le terme *situation* pour désigner l'ensemble des actions dénotées par un verbe, qu'il s'agisse d'un état, d'une activité d'un accomplissement ou d'un achèvement.

par la situation "rentrer (x)". En (11), c'est l'implication (c'est-à-dire l'état résultant) de la situation "terminer (x, son travail)" qui est envisagée, à partir d'un point référentiel auxiliaire r_y lui-même antérieur à un point r_x simultané au moment de la parole.

Cette description binaire est en fait calquée sur un schéma d'analyse commun à l'ensemble des temps composés. L'ensemble de ces formes sont, pour Benveniste comme pour Vet, "ambiguës". Il existe ainsi de même, dans ces approches, deux passés composés, l'un marquant l'antériorité par rapport au moment de la parole et l'autre l'accomplissement par rapport à ce même moment.

Apparemment cohérente, cette analyse soulève, à notre sens, plusieurs problèmes.

Premièrement, il ne nous apparaît pas que la dichotomie *antérieur* – *accompli* soit si nette et corresponde de manière si automatique à la séparation syntaxique entre emplois en subordonnée et emplois en principale. Les cas où la conjonction indique un rapport de simultanéité (*quand j'ai eu mangé, je suis parti*) devraient être distingués de ceux où elle exprime un rapport d'antériorité (*après que j'ai eu mangé, je suis parti*). En effet, dans le premier cas, c'est bien le résultat du procès "manger" qui est mis en relation avec celui du départ; ce n'est que dans le second cas, plus rare, que la forme verbale vient confirmer la relation d'antériorité posée par la conjonction.

Deuxièmement, il faut relever que, contrairement aux autres temps composés comme le plus-que-parfait ou le passé antérieur, pour lesquels le morphème "composé" est associé à un autre morphème, le passé surcomposé résulte d'une combinaison de ce morphème avec lui-même. Si l'on admet que l'opération d'auxiliation⁷ telle qu'elle se manifeste dans le passé composé peut donner lieu à deux types d'effets sémantiques (l'antériorité et l'accomplissement), la réitération de cette opération devrait produire quatre cas de figure théoriquement possibles. Aux deux cas décrits devraient pouvoir s'ajouter un passé surcomposé exprimant l'antérieur de l'accompli, et un autre l'accompli de l'accompli. Certes, il peut s'avérer empiriquement que ces cas ne sont pas réalisés, du moins en français standard, mais cette possibilité ne devrait pas être écartée *a priori*.

Plus fondamentalement, il nous semble que l'opposition entre *antérieur* et *accompli* ne peut être mise à plat comme deux cas de figure de niveau équivalent. En ce qui concerne le passé composé du moins, un certain nombre d'arguments militent en faveur d'une conception, fidèle aux postulats de Guillaume (1929), selon laquelle la valeur d'accompli est basique et la

⁷ Nous empruntons ce terme à Benveniste (1974: 177).

valeur d'antériorité dérivée par inférence. Ces arguments peuvent être aussi bien de nature morphologique (le passé composé se construit par l'association d'un verbe auxiliaire au présent et d'un participe indiquant le résultat d'un procès) que sémantique et pragmatique. Ainsi, un passé composé en isolation ne contraint en principe pas le destinataire à récupérer une période de référence passée (cf. Sthioul, 1998b); en outre, contrairement à ce qui se passe avec le passé simple, une séquence d'énoncés au passé composé sans complément temporel ne conduit pas à inférer automatiquement des relations de succession entre les procès (cf. Saussure, 2003: 232). Nous avons du reste tenté de montrer dans Sthioul (2000) que ce type d'inférence (interprétation d'un état résultant comme dénotant un événement antérieur) s'inscrivait dans un cadre plus large d'"interprétations non-littérales du procès" (Sthioul, 2000: 168) où le destinataire est amené, pour résoudre un conflit apparent entre une forme verbale et un complément temporel, à ne prendre en compte qu'une phase particulière du procès.

Si de telles hypothèses sur le passé composé sont exactes, et si le passé surcomposé résulte de la double combinaison du morphème attaché au passé composé, il s'avère que la valeur de base du passé surcomposé, celle qui serait prise en compte dans une interprétation littérale, est la valeur d'*accompli d'accompli*, ignorée des approches binaires évoquées ci-dessus. La nécessité de récupérer un moment du passé intermédiaire (le point référentiel auxiliaire de Vet 1980) proviendrait non de la forme elle-même, mais de la co-présence du surcomposé et d'une expression temporelle, conjonctive ou adverbiale.

2.4 *Réflexions sur la double auxiliation*

La divergence de vue, entre les approches privilégiant les notions temporelles et celles fondées sur les notions d'aspect, n'est pas sans lien avec la manière dont est décrite, sur le plan formel, la double opération d'auxiliation propre aux temps surcomposés. Chez Benveniste (1974: 184) – et sans doute, implicitement, chez tous les tenants d'une approche temporelle et anaphorique de ces formes –, la double auxiliation est envisagée de la manière suivante. À partir d'une forme simplement auxiliée *il a chanté*, il est possible d'obtenir une nouvelle forme par auxiliation de l'auxilient *il a*. Le passé surcomposé se décompose donc en *[[a eu] chanté]*. Ajoutée au fait que Benveniste n'envisage que les emplois où le passé surcomposé est lié à un terme temporel, cette analyse lui permet de poser que le passé surcomposé est un substitut du passé antérieur en énonciation de discours, l'auxilient au passé simple, forme d'énonciation historique, se substituant à un passé composé, conçu comme la forme discursive équivalente. De la sorte, le passé surcomposé ne fait qu'hériter des valeurs sémantiques attachées au passé antérieur, lui-même "parfait [= accompli] d'aoriste" (Benveniste, 1966: 246) ou "antérieur d'aoriste" (*ibid.*, 247).

La façon dont Guillaume envisage la double auxiliation est différente. Dans *Temps et verbe*, Guillaume décrit les formes surcomposées comme résultant d'une addition "auxiliaire + participe passé d'auxiliaire + participe passé du verbe". Ce type de formes, dit-il, "repren[de] en tension, au moment où elle expire, l'extension obtenue par le même moyen" (Guillaume, 1929: 20). Pour Guillaume, le passé surcomposé est ainsi obtenu par une série de mouvements psychiques associés à la conceptualisation des diverses phases d'un procès: en un premier temps, l'image mentale (en tension) *il chante* conduit à la représentation du résultat du procès (phase détensive *chanté*), à partir de laquelle un nouveau procès (en extension) peut être envisagé par l'ajout d'un auxiliaire (*il a chanté*). La double auxiliation consiste à réitérer la même opération à partir de la représentation du résultat du second procès (phase détensive seconde *eu chanté*), de manière à la réactiver (procès en bi-extension *a eu chanté*).

Il semble donc que, pour Guillaume, la structure correspondant au passé surcomposé serait plutôt [a [eu chanté]]. Cela est corroboré par sa leçon du 21 février 1946, où il est dit explicitement que le premier auxiliaire a la fonction d'"opérer la résurrection de la forme morte" (Guillaume, 1987: 118). "Dans *avoir eu fini*, explique-t-il, la forme morte comprend la forme anastatique primitivement appliquée à *fini*. Cette forme morte est devenue complexe: *eu fini*; et c'est relativement à cette forme morte complexe que l'auxiliaire *avoir* réitère son action anastatique" (*ibid.*, 119).

Sur le plan morphologique, la conception guillaumienne de la double auxiliation expliquerait mieux le flottement qui existe dans la formation des verbes se conjuguant avec l'auxiliaire *être*. Benveniste, après avoir posé que le passé surcomposé obéissait à une structure [[a eu] chanté], affirme que "seul *avoir* est susceptible de devenir surauxiliant, jamais *être*" (Benveniste, 1974: 185). La réalité est pourtant tout autre. Pour les verbes non pronominaux, les deux formes *il a été parti* et *il est eu parti* sont attestées, même si la première est seule prise en compte par les grammaires normatives et les études limitées au français standard. Et surtout, pour la voix pronominale, aucune occurrence de formes du type *il s'a été levé* n'a à notre connaissance jamais été relevée, tandis que la forme *il s'est eu levé* est clairement attestée, y compris en français standard, dans les subordonnées temporelles⁸. Or, cette

⁸ En 1767, déjà, face à l'abbé de Dangeau qui affirmait que les verbes pronominaux n'avaient pas de passé surcomposé et qu'on ne pouvait pas dire *après que je m'ai été promené*, Beauzée répondait qu'il existait une forme *après que je me suis eu promené* et se disait "assuré que tous les jours, dans les conversations des puristes les plus rigoureux, on entend de pareilles expressions sans en être choqué, ce qui est la marque la plus certaine qu'elles sont dans l'analogie de notre langue." (Beauzée, 1767/1974: 484)

dernière formation implique une analyse selon laquelle, contrairement aux prévisions de Benveniste, c'est l'auxilié qui est affecté par la surauxiliation.

2.5 *Le passé surcomposé comme accompli d'accompli*

Sur le plan sémantique, et quoi qu'en dise Benveniste⁹, proposer une description du passé surcomposé fondée sur des notions aspectuelles et non pas temporelles nous semble éclairant et cohérent, tant vis-à-vis de cette forme qu'en regard du système verbal dans son ensemble. En isolation, c'est-à-dire non liée à une expression renvoyant à une période passée, cette forme serait un accompli d'accompli.

Guillaume lui-même, à notre connaissance, n'a jamais commenté d'exemples non standard du passé surcomposé. Damourette & Pichon, en revanche, signalent de tels usages. Mais, prisonniers de leur approche strictement temporelle et anaphorique, ils ne semblent pas savoir que faire des deux exemples qu'ils recueillent en pays d'Oc, où les passés surcomposés ne sont liés pas liés directement à un terme référant à un moment du passé:

- (7) Elle ne veut plus prendre que du lait. Pourtant, elle a eu mangé. Mais depuis le mois de septembre, elle ne mange plus (exemple oral cité par Damourette & Pichon, 1911-36: § 1777).
- (12) C'est le malade qui est là depuis longtemps, qui a eu fait des crises (exemple oral cité par Damourette & Pichon, 1911-36: § 1777).

Selon eux, ces emplois régionaux expriment le passé sans qu'il y ait de "double antériorité"¹⁰. La seule particularité qu'ils semblent admettre, en regard du passé composé est un effet d'"exorbitance", c'est-à-dire d'insistance sur la notion de passé. Pourtant, ces exemples s'expliquent parfaitement si l'on recourt au concept de double accomplissement. En (12), la locutrice communique que même les séquelles de ces crises (qui seraient décrites par un passé composé) sont achevées. En (7), l'opposition entre l'énoncé au passé surcomposé et le manque d'appétit de la malade ne peut être lié à un rassasiement (ce que communiquerait un passé composé), et n'est possible qu'à condition que ce rassasiement soit dépassé, ce que permet l'aspect bi-extensif. En d'autres termes, l'emploi du passé surcomposé permet l'annulation d'implications que produiraient des passés composés; ces deux formes ne peuvent en aucun cas être tenues pour équivalentes.

⁹ Benveniste, sans citer Guillaume, le vise cependant directement dans l'introduction de son étude sur les temps verbaux: "On peut certes transférer la distinction des formes simples et composées au compte de *l'aspect*, mais on n'y gagnera rien de clair, car l'aspect ne fournit pas non plus un principe univoque de corrélation d'une forme à l'autre, et ce fait demeure que, malgré tout, certaines des formes composées sont bien à considérer comme temporelles, certaines seulement." (Benveniste, 1966: 237-238)

¹⁰ Telle est la position de Grevisse (1988: § 788), pour qui, "dans certains usages régionaux, notamment dans le Midi, le passé surcomposé s'emploie au lieu du passé composé."

La différence entre le passé composé et le passé surcomposé en isolation est encore plus manifeste lorsque le procès est téléique. En (13), exemple recueilli dans un bureau de tabac de Genève, la vendeuse communique au client la disparition du produit demandé:

(13) [une vendeuse, à propos de barres chocolatées] J'en ai eu commandé.

À notre sens, le destinataire d'un tel énoncé n'a nul besoin de recourir à un moment du passé pour parvenir à une interprétation adéquate. À partir de la représentation du procès *commander tel produit*, l'allocutaire parvient à un premier état résultant, *avoir commandé tel produit*, pouvant impliciter que le produit est en stock. La seconde auxiliation menant à *avoir eu commandé* permet d'annuler cette implication en la rejetant dans un passé révolu. Dans tous ces exemples, l'hypothèse de Guillaume selon laquelle une représentation axiale du temps (le temps expliqué) n'est pas nécessaire à l'interprétation, c'est-à-dire selon laquelle c'est la représentation des diverses phases du procès (le temps impliqué) qui conduit à l'interprétation recherchée, paraît adéquate. En ce sens, et par le fait qu'ils fonctionnent en autonomie, les emplois régionaux nous semblent les plus représentatifs de la valeur en langue de cette forme.

2.6 Vers une procédure interprétative globale du passé surcomposé

Présenter de manière formelle une procédure interprétative générale du passé surcomposé est l'objectif d'un travail ultérieur. Pour l'instant, en conclusion de cette partie, nous aimerions en dessiner, de manière informelle, les contours.

Une telle procédure met en jeu deux états résultants: un premier état résultant dérivé du procès proprement dit, et donc d'aspect tensif, que nous représenterons par ε' . Un second état résultant de second niveau, dérivé de ε' , que nous représenterons par ε'' .

À notre sens, la sémantique de base du passé surcomposé consiste en l'affirmation d'une simultanéité entre un état résultant de second niveau ε'' et un repère temporel R d'une part, et entre ce repère et le moment de l'énonciation S d'autre part, soit: ε'', R, S .

Si la représentation d'un état résultant de second niveau conduit à une interprétation satisfaisante, ce que nous postulons être le cas pour les énoncés en autonomie du type de (7), (12) ou (13), le traitement cesse sans que l'allocutaire ait à envisager une période passée particulière (interprétation du passé surcomposé comme *accompli d'accompli*).

Si le passé surcomposé est associé à une conjonction indiquant une simultanéité avec un procès passé, comme en (2), à un complément adverbial dénotant une période d'accomplissement ou un moment du passé, comme en (3) et en (5), ou si le contexte impose à l'allocutaire d'envisager un ordre temporel entre les événements et les états dénotés, dans une séquence du

type de (6), alors le locuteur envisage alors comme pertinent l'état résultant de premier niveau, simultané à un moment R' antérieur au repère temporel déictique de base, soit: $\varepsilon', R'-R, S$ (interprétation comme *accompli d'antérieur*).

Si le passé surcomposé est associé à une conjonction marquant une antériorité relativement à un procès passé, comme en (1), le locuteur envisage comme pertinent le procès lui-même, situé antérieurement à un moment R' antérieur au repère antérieur de base, soit: $E-R'-R, S$. (interprétation comme *antérieur d'antérieur*).

3. Passé surcomposé et subjectivité

Selon la procédure d'interprétation présentée ci-dessus, aucun énoncé au passé surcomposé n'imposerait au destinataire, pour parvenir à une interprétation adéquate, de récupérer ou de construire un sujet de conscience distinct du locuteur à S . Les différences d'emplois du passé surcomposé ne résideraient que dans la récupération du procès en tension présumé par l'énonciation de l'état qui en résulte. En d'autres termes, le passé surcomposé ne pourrait être envisagé qu'en usage descriptif. Nous nous proposons, dans cette deuxième partie, de confronter cette hypothèse aux affirmations de Cornu (1953) et de Carruthers (1994 et 1998) dont nous faisons état au début de cet article sur la dimension subjective de cette forme, et aux exemples sur lesquels celles-ci s'appuient.

3.1 Cornu et le passé surcomposé standard subjectif

Une bonne partie des exemples littéraires analysés par Cornu (1953) sont tirés de séquences où le narrateur cède sa place à un énonciateur second, principalement en retranscrivant des dialogues, des lettres ou des journaux intimes. Nous n'entrerons pas en matière sur ces cas de figure. L'effet littéraire qui retient avant tout l'attention de Cornu – et la nôtre – concerne les récits à la 3^e personne où le narrateur n'est pas explicitement mêlé aux événements. Il y aurait en ce cas, selon Cornu, une volonté du narrateur de faire comme s'il était présent; telle serait ainsi la technique narrative du romancier André Lichtenberg:

Lichtenberger se transforme, si l'on peut dire, en photographe sympathisant d'un milieu bourgeois donné, il pénètre dans son intimité, le fait sien au point que tous les faits considérés dans le cours du récit se présentent comme s'ils étaient vus par un personnage du milieu où se déroule l'action. (Cornu, 1953: 101)

Cette projection du narrateur dans les événements eux-mêmes, évoquée à plusieurs reprises par Cornu¹¹, expliquerait le choix du passé surcomposé dans les énoncés suivants:

¹¹ Cf. les citations données dans notre introduction.

- (14) Quand ils ont eu fini, ils se sont pelotonnés tous les trois sur le divan pour attendre la cuisinière (Lichtenberg, *Notre Minnie*, cité par Cornu, 1953: 99).
- (15) Majestueuse, Mme Hémar s'est retirée avec un petit signe de tête. Quand elle a eu fermé la porte derrière elle, Biche a haleté: [...] (Lichtenberg, *Biche*, cité par Cornu, 1953: 99).

L'intrusion de passés surcomposés dans la narration de fiction marque-t-elle réellement une perspective interne à l'univers dénoté? Les termes employés par Cornu – il parle également de "poste d'observation" et de "changement de perspective" (Cornu, 1953: 102) – le laissent entendre à tort, à notre avis. Ce que décrit en fait Cornu renvoie une opposition entre deux modes différents de repérage temporel, l'un basé sur l'emploi du passé composé et l'autre sur l'emploi du passé simple. Dans le premier cas, les événements du récit, dans leur ensemble, sont appréhendés à partir de la consignation d'états résultants valides au moment de l'énonciation; le point de repérage est donc le présent de la narration et en ce sens – mais en ce sens seulement – le narrateur se trouve investi dans les événements qu'il raconte. Cela est vrai, dans nos exemples, des passés surcomposés *ont eu fini* et *a eu fermé*, mais ni plus ni moins que des passés composés auxquels ils se rattachent, *se sont pelotonnés* et *a haleté*.

La caractéristique "subjective" que Cornu attribue au passé surcomposé est donc un trait qu'il partage avec le passé composé, par opposition au passé antérieur qui partage avec le passé simple un mode de repérage temporel décalé du moment de l'énonciation. L'opposition "langue subjective" – "langue objective" constitue en fait un équivalent de l'opposition benvenistienne entre *discours* et *histoire* (cf. Benveniste, 1966: 238). On n'est donc ici dans une conception de la subjectivité tout à fait différente de celle qui sous-tend les travaux sur les *usages interprétatifs* des morphèmes verbaux. Un exemple déjà cité nous servira à illustrer cette différence:

- (9) Alors il marie sa fille. Quand il *a eu marié* sa fille, son genre entreprend un commerce (exemple oral recueilli par Damourette & Pichon, 1911-36: § 1775).

Dans cette séquence, il est manifeste que le locuteur évoque le passé. Les deux présents ne peuvent donc pas être interprétés comme rendant compte d'événements contemporains de l'énonciation: l'utilisation de cette forme contraint ainsi l'allocutaire à envisager un point d'observation simultané aux événements, et donc à récupérer dans le contexte ou à construire un observateur temporellement lié à l'époque passée dénotée. En ce sens, les présents de cette séquence créent un effet de subjectivité, bien plus fort qu'un simple lien déictique, effet par lequel une instance distincte de l'énonciateur *au moment de la parole* est engagée. En revanche, le passé surcomposé *a eu marié* ne nécessite pas un tel traitement. Conformément à la procédure d'interprétation posée au point 2.6, cette forme, en tant qu'elle est associée à la conjonction temporelle *quand*, ne fait que poser l'accomplissement d'un procès relativement à un moment passé – en l'occurrence le début de l'entreprise commerciale mentionnée. Contrairement aux deux verbes au

présent, la fonction de ce surcomposé est exclusivement celle d'un repérage temporel, sans aucune intention de la part du locuteur de produire un effet de reviviscence de l'événement.

Les analyses de Cornu montrent à notre sens une tendance à confondre ce qui relève du lien déictique, commun à toutes les formes usant d'un repérage qui part du moment de l'énonciation, et ce qui relève de l'engagement du locuteur dans la temporalité des événements eux-mêmes. En ce sens, bien loin de montrer un décentrage du point de vue, ces analyses confirment en fait la valeur de base du passé surcomposé, définie plus haut, pour les emplois en subordonnée, comme une relation $\varepsilon', R'-R, S$.

Il en va de même à notre sens dans l'analyse que fait Cornu des passés surcomposés liés à un complément de durée, par exemple de cet exemple de Ramuz:

- (16) Il y avait toujours cette main levée; le sang avait séché, le sang avait durci à l'air sur le bandage; Romain tenait à présent devant lui une main noire; et c'est le signe de cette main qu'on a eu vite fait de voir, quand il s'est montré devant nous (Ramuz, *La Grande Peur dans la montagne*, cité par Cornu, 1953: 100).

Selon Cornu, l'utilisation du passé surcomposé marque "un brusque changement de perspective" par lequel l'observateur, "étranger à l'action" dans les propositions à l'imparfait, "devient lui-même acteur" et est alors entraîné "dans le tourbillon de l'action" (*ibid.*, 102). Or, s'il est vrai – comme souvent le cas chez Ramuz – que le point de vue sur les événements change au milieu de cette séquence, l'emploi du passé surcomposé ne nous semble en aucun cas pouvoir être considéré comme un élément qui déclencherait une vision plus subjective. D'une part, l'effet de subjectivité est très marqué dans la première partie de la séquence, en particulier par l'association de l'imparfait *tenait* avec le complément déictique *à présent*. D'autre part, le verbe au passé surcomposé ne communique pas le contenu d'une perception: il décrit l'acte même de *voir* et la rapidité de l'accomplissement de cet acte, ne faisant donc qu'introduire une perception, et non pas la représenter. Dans les termes de Rabatel (1998: 55), ce passé surcomposé a la fonction d'un "relateur", extérieur à l'énonciation subjective elle-même. Là encore, le passé surcomposé ne vise donc pas en lui-même à projeter le narrateur dans l'univers des événements.

3.2 Carruthers et le passé surcomposé régional

Si, pour Carruthers (1998: 147), tous les passés surcomposés sont des "formes marquées" comportant une "force expressive et affective" particulière, ce sont en premier lieu les emplois de type B qui lui servent à développer l'idée que ce temps verbal sert à marquer "un état [...] exceptionnel" ou "un niveau de subjectivité [...] élevé" (Carruthers, 1998: 145).

Les arguments de Carruthers sont de divers ordres. Nous n'entrerons pas en matière sur l'argument statistique: visiblement, Carruthers travaille sur un

corpus où les locuteurs ont été invités à parler d'eux-mêmes et il est donc assez naturel que "la grande majorité des exemples du corpus implique directement le locuteur". (Carruthers, 1994: 179). Le point de discussion important à notre sens est qu'elle considère que dans une grande partie des exemples de passé surcomposé qu'elle a récoltés, la différence avec le passé composé ne peut pas être considérée comme temporelle ou aspectuelle. Elle donne comme exemple caractéristique la séquence (17), où, dit-elle, "les événements marqués par les deux temps sont présentés comme plus ou moins simultanés, ayant lieu dans la même période" (Carruthers, 1994: 181):

- (17) dans le sein de notre syndicat on faisait des sorties pique-nique où on invitait toute la famille ça on l'a fait oui... ça répondait bien - maintenant ça se fait plus ... c'est pour dire la différence moi je l'ai vécu ma femme aussi quoi elle *est eu venue* avec les typos (Carruthers, 1994: 181-182).

Le fait qu'il y a une simultanée entre l'expérience passée du locuteur, exprimée au passé composé ("je l'ai vécu") et celle de sa femme, exprimée au passé surcomposé ("elle est eu venue") ne nous semble pas un argument pour évacuer la différence aspectuelle entre les deux formes¹². En effet, il est naturel que le fait de participer à un pique-nique puisse être décrit par un verbe atélétique marquant la présence au pique-nique (*vivre*) ou par un verbe télétique dénotant un événement préparatoire à cette présence (*venir au pique-nique*), qu'il semble adéquat de formuler, relativement au premier, en extension. En d'autres termes, dans la séquence (17), ce sont *vivre* et *être venu* qui sont simultanés, et le passé surcomposé garde bien ici sa fonction aspectuelle de base.

Cette observation ne se limite pas à ce seul exemple (17). Il est frappant de constater que dans la majorité des séquences présentées par Carruthers (1994), les passés surcomposés expriment des procès téléliques tandis qu'un autre verbe, au passé composé, exprime un état ou une activité. C'est le cas en particulier des exemples qui lui servent à illustrer l'idée que le passé surcomposé ne marquerait aucune notion aspectuo-temporelle, mais a une fonction emphatique, soit d'insister sur la nature exceptionnelle de l'action (18), soit de mettre en avant l'investissement du locuteur (19):

- (18) même on a on a eu ramassé mais ça a été exceptionnel une tonne de fraises (Carruthers, 1994: 183).
 (19) [...] d'aller à l'école avec des socques ça ils l'ont jamais connu... ah oui moi j'ai eu été (*ibid.*).

Dans ces exemples, les procès *être exceptionnel* et *ne jamais le connaître* ne pourraient pas être exprimés par des passés surcomposés. (18') et (19') nous semblent sinon agrammaticaux, du moins impossibles à réaliser, par le fait

¹² Outre qu'il représente un contre-exemple à l'hypothèse du trait [sub] comme trait central.

que les procès énoncent déjà par eux-mêmes des bilans et qu'une bi-extensivité serait superfétatoire:

(18') ?? même on a on a eu ramassé mais ça a eu été exceptionnel une tonne de fraises [...].

(19') ?? d'aller à l'école avec des socques ça ils l'ont jamais eu connu... ah oui moi j'ai eu été [...].

En revanche, *ramasser des tonnes de fraises* et *aller à l'école avec des socques*¹³ dénotent des procès téléiques, débouchant lexicalement sur des états résultants du type *avoir des tonnes de fraises* et *se trouver à l'école en socques*, états résultants eux-mêmes dépassés au moment où le locuteur s'exprime. L'analyse proposée dans notre première partie des exemples (7) et (13) nous semble adéquate pour expliquer l'utilisation de ces passés surcomposés.

On peut du reste observer qu'en (17), si le locuteur décrivait une situation contemporaine, la même opposition aspectuelle apparaîtrait entre l'état et l'événement qui les présuppose, en ce cas entre le présent et le passé composé:

(18) On a ramassé une tonne de fraises, c'est exceptionnel.

En regard de ces considérations, les effets d'"action exceptionnelle" et "d'investissement du locuteur" nous semblent sinon secondaires, du moins seconds. Ils ne doivent pas être considérés comme des interprétations concurrentes à une lecture fondée sur la valeur aspectuelle de la forme, mais tout au plus comme des enrichissements possibles. Il paraît par exemple assez légitime de considérer que, dans de nombreux contextes, un événement dont l'état résultant lui-même n'est plus le cas soit vu comme particulièrement distant, peu propice à se reproduire, et ainsi apparaître comme exceptionnel.

Par ailleurs, rendre compte d'un événement par le biais de son état résultant, par définition statique et homogène, n'est pas sans conséquence. Intégré à une séquence narrative constituée d'une succession d'événements passés, l'état résultant tend à être rejeté dans un arrière-plan descriptif, ce qui peut favoriser¹⁴, comme le note Rabatel (1998: 41) à propos de l'imparfait, l'émergence d'un observateur. Peut-être est-ce le cas dans la micro-séquence suivante, où le passé surcomposé rend compte de l'achèvement du travail des paysans de manière plus visuelle que ne le ferait un passé composé:

(19) Ils ont trait, ils ont eu fini de traire; les lampes, là-haut, n'étaient toujours pas éteintes (Ramuz, *La Grande Peur dans la montagne*, cité par Cornu, 1953: 100).

¹³ Nous analysons ici le verbe *être* comme un substitut familier du verbe *aller*.

¹⁴ Mais *favoriser* seulement, et ne l'implique nullement, comme c'est le cas à notre avis pour l'imparfait (cf. Sthioul, 1998a: 199).

Nous ne prétendons donc pas que le passé surcomposé est une forme totalement hermétique à la subjectivité. Mais l'analyse de Carruthers (1998: 179) en hiérarchie de traits susceptibles d'être annulés, en lieu et place d'une analyse des interactions entre ces traits et des processus d'inférences, conduit à notre sens celle-ci à surévaluer la dimension subjective de cette forme, au détriment des notions qui y sont conceptuellement attachées.

4. Conclusion

Pour nous, les emplois recensés du passé surcomposé, dans quelque contexte que ce soit, sont tous des usages descriptifs. La dimension "subjective" relevée par les chercheurs se limite à des effets explicables par la nature aspectuo-temporelle de cette forme, sans que l'allocutaire ait à en annuler ou en réinterpréter la valeur de base spécifique, décrite comme la simultanéité d'un état résultant de second ordre avec le moment de l'énonciation (formellement: ε , R, S). Pour que ce soit le cas, il faudrait à notre sens, selon nos hypothèses générales sur les temps verbaux, que la relation de simultanéité entre le repère R et le moment de parole S doive être réinterprétée. Tel serait le cas, par exemple, si un complément pointant sur un moment futur était associé à un passé surcomposé. De tels cas de figure, courants avec le passé composé (cf. Sthioul, 1998: 80: "Dans deux ans, j'ai fini ma thèse"), sont cependant difficilement envisageables avec le passé surcomposé.

Conceptuellement riches, les formes surcomposées se placent ainsi, au regard du lien entre morphème verbal et potentiel d'effets de subjectivité, aux antipodes des formes largement sous-déterminées sémantiquement que sont, par exemple, le présent ou l'imparfait.

Bibliographie

- Beauzée, N. (1767 /1974), Grammaire générale, Stuttgart, Friedrich-Fromann Verlag.
- Benveniste, E. (1966), Problèmes de linguistique générale, Paris, Gallimard (vol. 1).
- Benveniste, E. (1974), Problèmes de linguistique générale, Paris, Gallimard (vol. 2).
- Brunot, F. (1922), La pensée et la langue, Paris, Masson.
- Carruthers, J. (1994), "The passé surcomposé régional: towards a definition of its function in contemporary spoken French", *Journal of French Language Studies* 4, 171-190.
- Carruthers, J. (1998), "Surcomposé 'général' et surcomposé 'régional': deux formes distinctes?", in: G. Ruffino (ed.), *Atti del XXI Congresso Internazionale di Linguistica e Filologia Romanza*, vol. II, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 143-154.
- Cornu, M. (1953), Les formes surcomposées en français, Berne, A. Francke AG Verlag.
- Damourette, J. & Pichon, E. (1911-1936), Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française, tome V, Paris, D'Arthey.
- Dauzat, A. (1954), "A propos des temps surcomposés: surcomposé provençal et surcomposé français", *Le français moderne* 22, 259-62.

- Delatour, Y. *et al.* (1991), Grammaire du français. Cours de civilisation française de la Sorbonne. Paris, Hachette.
- Grevisse, M. (1988), Le bon usage, 12^e édition refondue par A. Goosse, Paris - Gembloux, Duculot.
- Guillaume, G. (1929), Temps et verbe. Théorie des aspects, des modes et des temps, Paris: Champion.
- Guillaume, G. (1987), Leçons de linguistique 1945-46, vol. 7, Québec, Les Presses de l'Université Laval; Lille: Presses Universitaires de Lille.
- Imbs, P. (1960), L'emploi des temps verbaux en français moderne. Essai de grammaire descriptive, Paris, Klincksieck.
- Jolivet, R. (1984). "L'acceptabilité des formes verbales surcomposées". Le français moderne 52, 3/4, 159-176.
- Jolivet, R. (1986), "Le passé surcomposé: emploi 'général' et emploi 'régional'. Examen des insertions dans le syntagme verbal surcomposé", in Mélanges d'onomastique linguistique et philologie offerts à Monsieur Raymond Sindou, par ses collègues, ses amis et ses élèves. S.l.: Comité d'organisation des mélanges offerts à Raymond Sindou, 109-116.
- Rabatel, A. (1998), La construction textuelle du point de vue, Lausanne - Paris, Delachaux et Niestlé.
- Reichenbach, H. (1947), Elements of symbolic logic, New York, Free Press.
- Riegel, M. *et al.* (1994), Grammaire méthodique du français, Paris, Presses Universitaires de France.
- Saussure, L. de (2003), Temps et pertinence. Éléments de pragmatique cognitive du temps. Bruxelles, De Boeck-Duculot.
- Sperber, D. & Wilson, D. (1989), La pertinence. Communication et cognition, Paris, Minuit.
- Sthioul, B. (1998a), "Temps verbaux et point de vue", in Moeschler J. *et al.*, Le temps des événements, Paris, Kimé, 197-220.
- Sthioul, B. (1998b), "Le passé composé: une approche instructionnelle", in Vogeleer S., A. Borillo, C. Vetter & M. Vuillaume M. (éds.), Temps et discours, Louvain-la-Neuve, Peeters, 79-94.
- Sthioul, B. (2000), "Aspect et inférences", Cahiers de linguistique française 22, 165-187.
- Sthioul, B. (à paraître), "Informations conceptuelle et procédurale: la piste beauzénienne", Cahiers Chronos.
- Vet, C. (1980), Temps, aspects et adverbes de temps en français contemporain. Essai de sémantique formelle, Genève, Droz.